

Loi Travail : toutes les raisons de lutter dans le secteur public

Le travail d'explication du projet de loi El Khomri est largement diffusé, notamment par le site <http://loitravail.lol/> et il n'y a aucun doute sur le caractère antisocial de cette loi tant sur la forme que sur le fond. Ce saccage commandé du Code du Travail concerne avant tout le secteur privé, pensez vous, mais voici quelques arguments pour vous joindre à la lutte.



Nous avons tous-tes des proches concernés

Le fonctionnaire ne vit pas en vase clos. Il a un conjoint, des enfants, une famille élargie qui travaillent dans le secteur privé. Une loi d'une telle ampleur va nous toucher très directement. Et face à l'injustice organisée, nous devons être solidaires aussi de la femme de ménage qui nettoie notre bureau, de la caissière du supermarché où on fait nos courses, de la vendeuse de la boulangerie où l'on a nos habitudes, bref, la solidarité s'impose ! Et puis, il y a les dizaines de milliers de précaires qui travaillent dans les services publics sans bénéficier du Statut de fonctionnaire.

Une logique destructrice d'emplois

Bien entendu, pour faire accepter un tel recul sociétal, le gouvernement l'enrobe de beaux sentiments : « cette fluidification du marché du travail (le terme liquidation semble plus approprié) va permettre de créer de l'emploi ». Pas de chances, toutes les dernières études sur le marché du travail, notamment celle de l'OCDE, indiquent qu'il n'y a aucun lien entre « flexibilité » du marché du travail et emplois. L'expérience des 30 dernières années nous prouve au contraire que chaque recul des protections des salarié-es a vu une augmentation du



chômage. Dans le public aussi nous vivons les fusions, restructurations et suppressions d'emplois (RGPP, MAP, Réforme Territoriale, Loi Hôpital Patient Santé), peut-on vraiment croire ce discours sur l'emploi ?

Une loi qui limite l'action des services publics

Au nom de la primauté absolue des intérêts de l'entreprise sur la société, en plus d'un recul citoyen prévisible, ce sont tous les services publics de contrôle et de régulation qui sont attaqués. L'inspection du Travail par exemple sera paralysée par la fin d'un droit du travail unique. Loin de simplifier le Code du Travail, la loi va multiplier les exceptions donc complexifier. Rappelons que la fameuse « obésité » du Code du Travail est principalement due aux très

nombreuses exceptions à la loi déjà obtenues par le Medef. C'est chercher à inscrire dans la loi le principe que le plus fort gagne ! Tout l'inverse du principe général de la loi protectrice..

Après le privé, le public...

Là aussi nous savons d'expérience que chaque recul social imposé au secteur privé, s'applique tôt ou tard au secteur public, on pense notamment aux retraites. Certains politiciens de droite mettent dans leur programme de 2017 la fin du Statut (notre Code du Travail à nous). D'autres, actuellement au gouvernement, travaillent sans bruit à l'affaiblir.

Et rappelons que le Code du Travail s'applique aussi dans la sphère publique comme par exemple pour le temps de travail. L'application forcée et antidémocratique de PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) est un nouveau coup de poignard dans le Statut. En effet, l'uniformisation salariale des trois versants de la Fonction Publique s'accompagne du retour de la mobilité forcée et de la rémunération au mérite (Rifseep). Nos droits et garanties sont aussi attaqués dans le secteur public (temps de travail dans les hôpitaux, mutations, rémunérations, carrières). C'est tous ensemble qu'il faut se battre !

La CGT propose un nouveau Code du Travail



**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET
DANS LES MANIFESTATIONS,
JUSQU'AU RETRAIT DU PROJET !**

Reste informé avec lacgt44.fr

